



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 MAI 2026

**CONVOCATION**

Date : 28/04/2026

Envoi le : 06/05/2026

Publication le : 06/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 mai à 19h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 06  
Pouvoirs : 04  
Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,  
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Xavier CUVIER.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOUE, Cécilia CHENET, Angela MIGNON, Chloé METAHRI, Léa JEAN-LOUIS, Amélie BOLANTIN,  
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEALT, Olivier DOUSSET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, François-Brice JOBARD, David LEBRETON.

**Absents excusés :**

Mesdames Temanuata GIRARD, Florence TOST, Hélène ODENT,  
Monsieur Gérard MORICEAU, Vincent GUILLET, Bertrand RITOURET.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Gérard MORICEAU avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Monsieur Vincent GUILLET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Temanuata GIRARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Madame Florence TOST avait donné pouvoir à Madame Amélie BOLANTIN.

**Secrétaire de séance :**

Madame Séverine RENOUE

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_3B-DE



**DEL N° 13/05/2026-03B ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

VU la délibération de cette séance fixant à 4 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles R.123-7 et suivants et L.123-6 du Code de l'Action sociale et des familles indiquent que les membres élus le sont parmi le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation ci-dessus et des candidatures proposées par les listes :

<b>LISTE « LUYNES LA NOUVELLE DYNAMIQUE »</b>
Erick MORCHOISNE
Sabrina VRIGNAUD
Magali GAUDIN
Léa JEAN-LOUIS
Sébastien VEILLON
Anita GATELIER

<b>LISTE « LUYNES AVEC VOUS »</b>
David LEBRETON
Amélie BOLANTIN
François-Brice JOBARD
Temanuata GIRARD
Florence TOST

<b>LISTE « LUYNES AVENIR »</b>
Bertrand RITOURET
Hélène ODENT

Il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration à bulletin secret.

Il est ensuite procédé au dépouillement qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	27
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	27
Ainsi répartis	
Liste « Luynes la nouvelle dynamique »	22 voix
Liste « Luynes avec vous »	05 voix
Liste « Luynes avenir »	00 voix

Calcul quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 037-213701394-20260513-DEL_13052026_3B-DE



A la suite de l'attribution des sièges au quotient et des sièges au plus fort reste, ont obtenu :

LISTE	SIÈGES
Liste « Luynes la nouvelle dynamique »	3
Liste « Luynes avec vous »	1
Liste « Luynes avenir »	0

SONT AINSI DÉCLARÉS ÉLUS :

<b>Liste « Luynes la nouvelle dynamique » :</b>
<b>Erick MORCHOISNE</b>
<b>Sabrina VRIGNAUD</b>
<b>Magali GAUDIN</b>
<b>Liste « Luynes avec vous » :</b>
<b>David LEBRETON</b>

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Antoine MAQUIN

Séverine RENO  
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **11 JUIN 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **11 JUIN 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_3B-DE

Envoyé en préfecture le 11/06/2026  
Reçu en préfecture le 11/06/2026  
Publié le  
ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_3B-DE

